



**Association de Sauvegarde de Montigny et de son Environnement
A.S.M.E.**

8, rue du Trou de la Vente 77690 Montigny sur Loing
Association agréée régie par la loi de 1901 N° 4/9515

Contact@montigny-asme.fr

www.montigny-asme.fr

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1er OCTOBRE 2022**

(tenue salle de la Vanne Rouge à Montigny sur Loing)

- 1- Le président déclare la séance ouverte à 17 :30. Il remercie la mairie pour la mise à disposition de la salle. Il constate que 25 adhérents sont présents et 23 sont représentés. Il rappelle que les statuts de l'association ne prévoient pas de quorum. Il souligne que cette assemblée générale est la première tenue en présentiel depuis l'AG 2019, en raison de la situation sanitaire (COVID) qui a obligé la tenue d'une AG 2020-2021 par correspondance, et se réjouit de ce retour à un mode normal de fonctionnement.
- 2- Le **compte-rendu de l'assemblée générale 2020-2021**, dont le projet a été adressé à nos adhérents par mél le 12 avril 2021 et qui est a été mis sur notre site internet, n'a donné lieu à aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.
- 3- Le **projet d'ordre du jour** adressé avec la convocation est approuvé à l'unanimité. Il est joint en **Annexe 1**
- 4- Le président donne lecture du **rapport moral de l'année 2021**, joint en **Annexe 2**. Il comporte un bilan des actions menées depuis 2014 ainsi qu'un compte-rendu des activités en cours pour l'année 2022 et des perspectives pour 2023. La Trésorière, Christine Mary, présente le rapport sur le bilan et le compte financier 2021. Le bilan et le compte financier 2021 synthétique figurent en **Annexe 3**
- 5- Shéryl Pasquier et Jeanne Virion présentent l'état d'avancement du **projet de signalétique culturelle et historique** en cours en collaboration avec la Mairie. La présentation PPT est disponible sur le site de l'A.S.M.E.

6- Discussion sur le rapport moral et financier pour 2021, les actions en cours en 2022 et les perspectives 2023

Les adhérents présents expriment un large consensus sur les 3 principales actions en cours (urbanisme, décharges illicites et signalétique) et la nécessité d'une bonne implication de la mairie sur ces sujets. Ils regrettent que le Bureau n'ait pas été reçu par Mme le Maire depuis le mois de décembre 2019, malgré plusieurs lettres de demande de rendez-vous. Ils évoquent de plus les problèmes de sécurité de la circulation dans le centre du village (respect de la vitesse limite de 30 km/h), demandent qu'on interroge la mairie sur l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique et souhaitent une information publique sur les prévisions et le déroulement des travaux de voirie programmés dans le village et leurs implications sur la circulation.

7- Budgets 2022 et 2023

Le président et la trésorière commentent le projet de budget 2022 et leur proposition d'adopter également un budget pour 2023, ce qui permettra de faire l'appel des cotisations 2023 dès le début de l'année (cf. **Annexe 3** qui présente les comptes et bilans 2020 et 2021 ainsi que les budgets proposés pour 2022 et 2023). Le budget présenté pour 2022 comporte l'affectation, sur proposition du conseil d'administration, d'une somme de 7000€ au projet signalétique, ce qui entraîne un déficit pour l'exercice, financé par un prélèvement sur les réserves. Cette somme est en effet largement financée par nos réserves, constituées par nos excédents passés et surtout ceux réalisés sur la vente de nos livres, dont il avait été convenu qu'ils devaient servir à soutenir des projets culturels pour notre village. Le budget proposé pour 2023 permet de revenir à une situation excédentaire. Le président souligne de plus que la valorisation du stock restant de nos livres devrait assurer une recette de l'ordre de 8000€ pour les prochaines années.

8- Renouvellement et élections d'administrateurs

Le président rappelle que, selon les statuts (cf. Article 9), le conseil d'administration est composé de 6 membres au minimum et 21 membres au maximum, élus par l'Assemblée générale pour une durée de 1 an. A l'exception de Paule BRUNET et Serge RENAUD qui n'ont pas notifié le souhait d'être renouvelés, les administrateurs actuels souhaitent le renouvellement de leur mandat. De plus, Jérôme VIDAL et Isabelle GUITTON se portent candidat. La composition résultante du conseil d'administration est adoptée à l'unanimité et est jointe en **Annexe 4**.

(Note : Le conseil d'administration s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale et a élu le Bureau, dont la composition est incluse dans celle du conseil en Annexe 4). Le président a remercié Gérard Agulhon pour sa contribution à l'association comme Vice-président et se réjouit qu'il demeure dans le conseil comme administrateur.

9- Motion à adresser à Mme le Maire

Le président fait état des demandes réitérées du Bureau pour rencontrer Mme le Maire pour évoquer notamment les 3 sujets qui impliquent directement la Mairie (P.L.U., décharges illicites et projet signalétique). Le Bureau de l'association exprime sa préoccupation devant cette situation anormale et propose l'adoption d'une motion permettant de faire état du soutien de nos adhérents. Un projet de motion est présenté par le Bureau et, après discussion, adopté à l'unanimité (cf. motion en **Annexe 5**) .

10-Résolutions

Lors de l'assemblée générale, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des présents et représentés :

- **L'Assemblée générale approuve le rapport moral (cf. Annexe 1) et les comptes financiers pour l'exercice 2021 (annexe 2)**
- **L'Assemblée générale approuve les orientations et les budgets pour 2022 et 2023, fixe les taux de cotisation annuelle pour 2022 et 2023 à 10€ (individuelle), 20€ (famille) et 30€ et plus (bienfaiteur) (cf. Annexe 2)**
- **L'Assemblée générale adopte la motion proposée par le Bureau concernant les relations avec la Mairie et à adresser à Mme le Maire (cf. annexe 3)**
- **L'Assemblée générale approuve la composition du conseil d'administration donnée (cf. Annexe 4)**

Le Président

La Secrétaire générale

Alan BRYDEN

Jeanne VIRION

ANNEXE 1
ASSEMBLEE GENERALE 2022
ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Rapport moral et compte financier 2021
3. Point sur les actions 2022 en cours et perspectives 2023, en particulier pour :
4. Urbanisme et environnement : point sur l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et la contribution de l'A.S.M.E. et autres points sur ces thèmes ;
5. Sécurisation et entretien de la voirie ;
6. Décharges sauvages (déchets de travaux de jardinage et de bâtiment) ;
7. Projet de signalétique historique et culturelle pour notre village de « caractère » ;
8. Diffusion et promotion des livres édités par l'association et autres actions de promotion du village ;
9. Questions diverses.
10. Fixation du taux de cotisation et budgets pour 2022 et 2023
11. Renouvellement et élection d'administrateurs (Le Conseil d'administration se réunira à la suite de l'AG pour élire le Bureau)
12. Questions diverses

ANNEXE 2
ASSEMBLEE GENERALE 2022
Rapport moral 2021, point sur l'exercice 2022 et perspectives 2023

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'épidémie de la COVID a fortement perturbé la vie économique et sociale de notre pays et du monde depuis le début de 2020, et donc celle DES de notre association. Nos deux dernières assemblées générales, 2020 et 2021, se sont tenues par correspondance, mais le soutien de nos adhérents n'a pas failli au cours de cette période. Au contraire, nous avons gagné des adhérents puisque, d'une quarantaine il y a dix ans, nous sommes aujourd'hui plus de 160. C'est le signe que plus que jamais, nous apprécions notre cadre de vie et que nous souhaitons le préserver et le promouvoir. Je suis donc heureux de vous accueillir aujourd'hui pour notre première assemblée générale en présentiel depuis 3 ans

J'ai été élu en 2014 pour prendre, comme président, la suite de Geneviève de la Rupelle, avec un Bureau qui n'a pas changé depuis et que je remercie pour son soutien et sa contribution active.

Depuis lors, nos actions ont permis de :

- éviter la création d'un supermarché route de Marlotte, un projet qui aurait dénaturé définitivement notre environnement et le caractère de notre village,
- dénoncer la multiplication des décharges illicites sur des terrains communaux ou privés qui présentent des risques pour l'environnement et la sécurité de notre village,
- aider des riverains à contester des permis de construire litigieux, même si en la matière le P.L.U. tel qu'il a été adopté par le conseil municipal en 2019 limite malheureusement nos possibilités d'intervention,
- publier 3 livres qui présentent le patrimoine historique et culturel de notre village, ainsi qu'une brochure sur notre église, ouvrages qui connaissent un bon succès et qui ont fourni de la matière première pour obtenir le classement en 2019 de notre village en « village de caractère » .
- contribuer à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme qui a été adopté début 2020, sans toutefois obtenir satisfaction sur tous les points que nous avons soulevés, même si nous avons été suivis sur certains, tels que la création de la zone UF pour protéger les bordures de la forêt d'une urbanisation intempestive ou l'identification d'une quarantaine de « maisons de caractère » qui bénéficient d'une protection par rapport à leurs aménagements éventuels ou à leur environnement proche,
- militer pour le maintien des commerces au centre du village ou pour l'utilisation de la gare pour installer des services de proximité, et éviter sa disparition.
- réaliser un site internet www.montigny-asme.fr qui non seulement donne des informations et des nouvelles sur nos activités, mais constitue un site de référence sur l'histoire et les attraits touristiques de notre village ,
- participer activement à la vie de la commune en étant présents régulièrement au Forum des Associations ou aux Journées du Patrimoine, ou encore, comme ce fut le cas le 3 septembre dernier, au Forum des associations de la Communauté de communes Moret- Seine et Loing (« A l'asso ! »),

En 2021, comme encore cette année, nos actions se sont concentrées sur 3 axes :

- **l'urbanisme** : le P.L.U. ayant été adopté par le conseil municipal fin 2019, nous avons saisi Mme le Maire début 2020 sur les points suivants ;
 - Le caractère sélectif dont est entaché la réintroduction de la limite de 50m de la lisière des bois et forêts de plus de 100 Ha dans le plan de zonage ;
 - La possibilité, qui subsiste malgré la recommandation du Commissaire-enquêteur, d'autoriser des lotissements en zone UF en bordure de forêt en contradiction avec la vocation de cette zone ;
 - La non levée de la totalité de la réserve du Commissaire-enquêteur concernant la mise à jour des cartes visées par le P.L.U., qui est pourtant indispensable à son application ;

- L'absence de charte architecturale, qui permet toutes les fantaisies et l'utilisation de tous types de matériaux et d'aménagements, au risque, un jour de perdre notre qualité de « village de caractère »
- Les nombreuses irrégularités qui ont caractérisé la procédure de consultation du public

Ces points faisaient partie de la réserve et des 12 recommandations du Commissaire-enquêteur, dont il indiquait dans son rapport d'enquête publique que la Maire s'était engagée à les rectifier avant l'adoption du P.L.U., ce qui avait conditionné son avis favorable. Nous n'avons reçu aucune information de la municipalité concernant la levée de la réserve et la mise en œuvre des recommandations.

- **Les risques présentés par les décharges illicites** de déchets végétaux ou de bâtiment qui se sont multipliées, avec un incendie en bordure de forêt en juillet 2021 qui aurait pu avoir de graves conséquences ou encore la persistance et le développement d'activités industrielles sur le Plateau des Trembleaux, pourtant classé « zone agricole ». Nous avons interrogé Mme le Maire à ce sujet par un courrier du 4 août 2021 qui posait le problème plus général des décharges illicites de déchets de bâtiment et de déchets végétaux sur des terrains communaux et privés, et de l'application de la nouvelle réglementation en la matière. La seule réponse que nous avons reçue,, en septembre 2022, est que le propriétaire du terrain sur lequel avait eu lieu l'incendie aurait fait l'acquisition d'un broyeur.
- **La réalisation d'une signalétique historique et culturelle** pour notre village, assortie de circuits de visite, projet pour lequel nous avons noué un partenariat avec la Mairie et le Lycée Technique André Malraux à Montereau. Notre association a élaboré et proposé le contenu et le graphisme pour une vingtaine de plaques, mais nous sommes dépendants de la Mairie, de son financement et de ses délais de réaction pour finaliser le projet. Mme le Maire nous a annoncé une première contribution de 15000€ de la mairie au titre de son budget 2022. Votre conseil d'administration vous propose aujourd'hui que l'association contribue pour 7000€ à ce projet sur son budget 2022. Nous avons en effet toujours prévu que les excédents réalisés sur la vente de nos livres devaient servir à aider des projets culturels ou environnementaux pour notre village et nos réserves permettent donc cette contribution. Nous pouvons déplorer que le projet n'aille pas aussi vite que nous le souhaiterions, sans doute en raison de l'emploi du temps chargé des uns et des autres, mais nous espérons qu'il pourra aboutir avant la fin de l'année 2022 pour une installation des plaques en 2023.

Ces 3 sujets resteront au cœur de nos préoccupations et de nos actions en cette fin d'année et en 2023. On pourrait y ajouter un renforcement des collaborations avec nos associations sœurs de Bourron-Marlotte et Grez-sur-Loing, villages avec lesquels nous partageons un héritage culturel et historique commun. On peut ainsi imaginer des expositions communes ou simultanées des artistes y ayant produit ou des circuits cyclistes permettant de découvrir nos trois villages qui, après la réalisation de notre projet, seront tous dotés de plaques signalétiques illustrant les personnages et lieux notoires. Il conviendra aussi que notre association soit vigilante sur les projets concernant le déversoir du Loing au pied de notre village : nous serons en contact pour cela avec nos amis de l'Association des usagers du Loing pour la Nature et l'Environnement (A.U.L.N.E.) (voir leur site : <https://aulne.blog4ever.com/blog/article-sans-titre-3>)

Comme vous le confirmera notre Trésorière, la situation financière de notre association est saine, grâce à l'augmentation des adhésions (dont le taux n'a pas varié depuis plus de 20 ans) et aux ventes de nos livres. Les stocks restants peuvent être valorisés à environ 8000€, ce qui constituera un complément appréciable aux recettes de cotisations pendant encore quelques années.

En concluant ce « rapport moral, je souhaite remercier particulièrement les membres du Bureau, Gérard Agulhon, Jeanne Virion, Micheline Billard et Christine Mary, ainsi qu'Arlette Chabanier, qui a pris en charge la promotion et la gestion des ventes de nos livres et des adhésions. Je remercie également Shéryl Pasquier, Jeanne Virion, Olivier de Cléry et Arlette Chabanier pour leur contribution au projet signalétique.

Mon seul regret est le peu d'écoute que nous recevons de Mme le Maire, comme le montrent sa fin de non-recevoir à nos remarques sur le P.L.U. ou sur les décharges illicites ou encore la réponse négative de Mme Monchecourt à notre invitation à participer à cette assemblée générale, qu'elle nous a fait transmettre, après que nous l'ayons relancée, par mél et par sa secrétaire sans qu'elle ait demandé à l'un de ses adjoints de la représenter. Votre Bureau vous propose d'adopter une motion particulière à ce sujet.

Enfin, merci à tous nos adhérents pour leur soutien croissant : n'hésitez pas nous faire part de vos suggestions pour améliorer nos actions au service de la préservation et la promotion du patrimoine naturel, culturel et historique de notre cher Montigny-sur-Loing !

Alan BRYDEN
Président de l'A.S.M.E.

ANNEXE 3
COMPTES FINANCIERS ASME : voté vs réalisé 2021, budgets 2022 et 2023

(taux de cotisation inchangé : 10€ individuel, 20€ couple, 30€ et plus bienfaiteur)

	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Budget 2023
1- PRODUITS				
- Cotisations	600	1895	1000	1000
- Ventes des livres	1000	1627	1500	1200
- Produits financiers livret A	20	18	20	20
TOTAL PRODUITS	1620	3540	2520	2220
2- CHARGES				
- Fournitures administratives	200	160	200	300
- Site internet	200	306	200	300
- Frais postaux et bancaires	200	103	100	100
- Contribution ASME au projet signalétique	-	-	7000	-
TOTAL CHARGES	900	569	7500	700
RESULTAT	+720	+2971	-4980	+1520

BILANS ASME 2020 ET 2021

	2020	2021
ACTIF		
- Valeur mobilière (part CA Brie-Picardie)	101	102
- Disponibilités	9051	12051
TOTAL ACTIF	9152	12153
PASSIF		
- Report à nouveau	9035	9152
- Résultat de l'exercice	-1883	2971
-Produits constatés d'avance	-	30
TOTAL PASSIF	9152	12153

ANNEXE 4
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU BUREAU DE L'A.S.M.E.

adoptée lors de l'Assemblée générale du 1^{er} octobre 2022

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ❖ Gérard AGULHON ❖ Micheline BILLARD Secrétaire générale adjointe ❖ Annie BOULINIER ❖ Alan BRYDEN Président ❖ Olivier de CLERY ❖ Arlette CHABANIER Trésorière adjointe, chargée de la gestion des adhésions et des publications | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Sylvie CHACHUAT-PARENTE ❖ Isabelle GUITTON ❖ Philippe GRENTE ❖ Christine MARY Trésorière ❖ Shéryl PASQUIER Vice-présidente ❖ Nicole SAVOURAT ❖ Jérôme VIDAL ❖ Jeanne VIRION Secrétaire générale |
|--|--|

ANNEXE 5

Motion adoptée à l'unanimité

à adresser à Mme Monchecourt, Maire de Montigny-sur-Loing

Dans son rapport moral, le président a regretté la réponse trop succincte et incomplète transmise, après une relance, le 13 septembre par mél par la secrétaire de la mairie à la lettre que l'association avait adressée à Mme le Maire le 2 août 2022. En particulier, Mme le Maire ne répond pas concernant :

- l'amélioration du PLU et la tenue des engagements qui avait conditionné l'avis favorable du commissaire enquêteur, et que l'association avait soutenus lors de sa consultation pour l'enquête publique en tant que Personne Publique Associée ;
- les dispositions qu'elle entend prendre pour lutter contre les risques posés par les décharges illicites sur des terrains communaux ou privés et les éradiquer ;
- la contribution précise de la Mairie pour finaliser le projet de signalétique culturelle et historique associée à des circuits de visite.

Mme le Maire a décliné l'invitation à participer à notre assemblée générale et ne s'y est pas faite représenter.

Les adhérents réunis en assemblée générale ont pris acte de cette situation inhabituelle et souhaitent que dans les plus brefs délais Mme le Maire reçoive le bureau de l'ASME issu de l'Assemblée générale tenue le 1^{er} octobre 2022.

En effet notre Association, qui comprend plus de 160 adhérents et qui contribue depuis plus de vingt ans, sans aucun soutien financier de la Mairie, à la sauvegarde et la promotion du patrimoine historique, culturel et naturel de Montigny, souhaite une clarification rapide pour pouvoir poursuivre sereinement ses actions.

(note : cette motion a été adoptée à l'unanimité et adressée à Mme Monchecourt le 3 octobre 2022)